



Bulletin Officiel

N° 4443 Vendredi 20 Septembre 2013

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

TUNISAIR – AGO -	2
CARTHAGE CEMENT - AGO -	3
CARTHAGE CEMENT - AGE -	3

PROJET DE RESOLUTIONS

CARTHAGE CEMENT - AGO -	4-5
CARTHAGE CEMENT - AGE -	6

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL -2013-1 -	7-10
ATTIJARI LEASING - 2013-1 -	11-14
ATL - 2013-2 -	15-17

AUGMENTATION DU CAPITAL ANNONCEE

AL-KHOUTAF	18
------------	----

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2013-1 »	19
--	----

PAIEMENT DES DIVIDENDES

AL-KHOUTAF	19
------------	----

COURBE DES TAUX

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2012

- PANOBOIS

ANNEXE II

OFFRE A PRIX FERME - OPF -

PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA
BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La société tunisienne de l'air « TUNISAIR » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **lundi 30 septembre 2013 à 10h.00 à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux berges du lac Tunis** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale pour l'année 2012
2. Lecture des Rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés au titre de l'année 2012
4. Quitus aux Administrateurs
5. Affectation des résultats au titre de l'année 2012
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs
7. Désignation des commissaires aux comptes pour les années 2013,2014 et 2015.
8. Nomination d'un représentant des petits actionnaires au conseil d'administration.

Messieurs les actionnaires peuvent consulter les documents relatifs à l'ordre du jour à partir du 16 septembre 2013, au siège social de la Compagnie, Avenue Mohamed Bouazizi TUNIS-CARTHAGE (Direction Centrale Financière au 2^{ème} étage) du lundi au vendredi, horaire administratif (de 8H à 13H et de 14H à 17H).

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES
SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La société **Carthage Cement** porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra **le 08 Octobre 2013 à 10h00** au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), aux berges du Lac 1 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;*
- 2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;*
- 3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;*
- 4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;*
- 5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012 ;*
- 6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 ;*
- 7. Quitus aux administrateurs ;*
- 8. Affectation du résultat ;*
- 9. Ratification de la cooptation de deux administrateurs ;*
- 10. Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires au compte ;*
- 11. Pouvoir pour formalités.*

 2013 - AS - 786

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La société Carthage Cement porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en **Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra **le 08 Octobre 2013 à 13h00** au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), aux berges du Lac 1 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Modification des articles 6, 7 et le 2^{ème} paragraphe de l'article 18 des statuts de la société**
- 2. Pouvoir pour formalités.**

 2013 - AS - 787

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

**Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.**

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 08 octobre 2013.

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012

Après avoir entendu le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2012 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

Après avoir entendu le rapport de gestion établi par le conseil d'administration à l'assemblée générale et du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2012, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de 6 931 619 DT.

Cette résolution a été adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne actes au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivant et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à.....

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2012

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2012 à DT en brut par séance et par administrateur présent.

Cette résolution a été adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2012.

Cette résolution a été adoptée à.....

SIXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

- Résultats reportés antérieurs	2 307 483 DT
- Résultat de l'exercice 2012	(6 931 619 DT)

<u>TOTAL à affecter</u> /	(4 624 136 DT)
 - Prélèvement au titre des réserves légales	 0

<u>Résultats reportés 2012</u> /	(4 624 136 DT)

Cette résolution a été adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation de deux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire décide de ratifier la nomination de Monsieur SLIM RIAHI et la société AL KARAMA HOLDING en tant que deux nouveaux administrateurs et ce pour une période de trois (3) ans.

Cette résolution a été adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires aux comptes

L'assemblée générale ordinaire décide de

Cette résolution a été adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION : Pouvoir pour formalités

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI RADHIA pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

**Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.**

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 08 octobre 2013.

PREMIERE RESOLUTION : Modification des articles 6 et 7 des statuts

Suite à l'augmentation du capital social qui a été décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2012 d'un montant de 26 710 506 DT portant le capital social de 145 423 907 DT à 172 134 413 DT, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

Article 6 « Nouveau » : Apports

Les apports faits à la société sont :

a) Apport en nature : la société LES GRANDS CARRIERES DU NORD, fait apport à la société d'un actif constitué par son patrimoine consistant en la propriété dénommée « Essekoum et El Adham », objet du titre foncier n ° 48849 Ben Arous avec dépendances corporelles et incorporelles.

L'actif apporté est grevé d'un passif, l'ensemble des éléments de l'actif et du passif est détaillé dans une convention d'apport conclue entre les parties.

L'apport net est pour un montant de 42.480.060 Dinars.

b) Apport en numéraire : il est fait apport en numéraire à la société d'un montant total de cent vingt six millions neuf cent dix mille cinq cent six dinars (126 910 506 DT).

c) Incorporation des réserves : pour un montant de deux millions sept cent quarante trois mille huit cent quarante sept dinars (2 743 847 DT).

Article 7 « Nouveau » : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante douze millions cent trente quatre mille quatre cent treize dinars (172 134 413 DT) divisé en cent soixante douze millions cent trente quatre mille quatre cent treize (172 134 413) actions nominatives de Un dinar (1 DT) chacune souscrites et libérées en nature à concurrence de 42 480 060 actions, numérotées de 1 à 42 480 060 et en numéraire à concurrence de 129 654 353 actions, numérotées de 42 480 061 à 172 134 413.

Cette résolution a été adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : Modification du 2ème paragraphe de l'article 18 des statuts

Vu l'importance de la période à venir pour la finalisation du projet et les décisions qui devraient être prises à temps par le conseil d'administration et sur proposition de ce dernier, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier le 2ème paragraphe de l'article 18 des statuts comme suit :

2^{ème} paragraphe de l'article 18 « Nouveau » : Délibération du conseil

Les convocations sont individuellement adressés par écrit, six (6) jours au moins à l'avance et doivent indiquer l'ordre du jour de la réunion. Cependant le conseil peut valablement délibérer, sans condition de forme, ni de délai, toutes les fois que la totalité des administrateurs est réunie ou dans le cas de vote unanime de la totalité des membres du conseil.

Cette résolution a été adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : Pouvoir pour formalités

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame RAZGUI RADHIA pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2013-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL réunie le 21 mai 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 100 millions de dinars et ce avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2013 et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars aux conditions ci-après :

- Catégorie A : 5 ans à taux fixe 7% brut l'an, ou/et variable à TMM+1,50% brut l'an ;
- Catégorie B : 7 ans avec 2 années de grâce à taux fixe 7,25% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire «**CIL 2013-1**» est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**CIL 2013-1**» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **06 décembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **06 décembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **26 décembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27 septembre 2013** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

- Suite -

But de l'émission : La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2013 des mises en force qui s'élèvent à 190 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 37MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

Nature, forme et délivrance des titres

- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés:** Ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2013-1»
- ❖ **Nature des titres :** Titres de créance.
- ❖ **Forme des obligations:** Les obligations seront nominatives.
- ❖ **Catégorie des titres :** Ordinaire
- ❖ **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- ❖ **Modalité et délai de délivrance des titres:** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (CGI).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **06 décembre 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **06 décembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, est fixée au **06 décembre 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 150 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** Taux annuel brut de 7,00% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 06 décembre La dernière échéance est prévue pour le 06 décembre 2018 pour la catégorie A et le 06 décembre 2020 pour la catégorie B.

- Suite -

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de 4 200 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,50%), le montant des intérêts s'élèverait à 3 523 000 dinars (en considérant un taux nominal de 5,8717%, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de septembre 2012 au mois d'août 2013, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 250 000 dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,25%.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **06 décembre 2018** pour la catégorie A et le **06 décembre 2020** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **06 décembre** de chaque année. Le premier paiement des intérêts aura lieu le **06 décembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **06 décembre 2014** pour la catégorie A et **06 décembre 2016** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7% l'an pour la catégorie A et 7,25% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'août 2013 qui est égale à 4,3717%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,8717%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,50% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et 7 ans pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour la Catégorie A et de 5 ans pour la Catégorie B.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- La duration de la Catégorie A est de 2,7508 années ;
- La duration de la Catégorie B est de 4,3170 années.

- Suite -

Notation de la société : Le 13 février 2013, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL), attribuée le 02 août 2012, 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Notation de l'émission : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB- (tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date 02 septembre 2013.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2013/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Cotation en bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2013/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2013/1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**13-836** en date du **12 septembre 2013**, du document de référence « CIL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-007** en date du **28 août 2013** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tr et auprès de la CGI, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, 16 avenue Jean Jaurès, Tunis.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2013-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'Attijari Leasing réunie le 27 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 29 août 2013 d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 millions de dinars et a donné le pouvoir au Directeur Général pour ajuster les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire comme suit :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2013-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10%

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00%

Catégorie C : d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce au taux fixe de 7,10%

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année N-1 au mois d'octobre de l'année N.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

7,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Suite -

Catégorie C d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

7,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,00% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,10% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,30%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,40%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,10%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans pour la Catégorie C.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et B et de 5 ans pour la Catégorie C pour l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2013-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,751 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,329 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 novembre 2013**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

Amortissement et remboursement :

Pour les obligations des Catégories A et B

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la première année jusqu'à la cinquième année. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2018**.

Pour les obligations de la Catégorie C

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la troisième année jusqu'à la septième année d'un montant annuel de 20 dinars. L'emprunt sera amorti en totalité le **22 Novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 novembre** de chaque année. Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **22 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22 Novembre 2014** pour les catégories A et B et **22 Novembre 2016** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16 septembre 2013** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **29 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16 septembre 2013** auprès d'Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Attijari Leasing, soient :

- Note à long terme : BB+ (tun)
- Note à court terme : B (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 07 août 2013, la note « BB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « Attijari Leasing 2013-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2013-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2013-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0835** en date du **30 août 2013**, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-008** en date du **30 août 2013**, des indicateurs d'activité d'Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires d'Attijari Leasing arrêtés au 30 juin 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'Opération, Rue des lacs de Mazurie-1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 d'Attijari Leasing seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013. Il doit être également accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2013-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 06/06/2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 26/07/2013 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2013-2 »

Montant : 30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 50 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de novembre de l'année n-1 au mois d'octobre de l'année n.

Taux fixe

7,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,2% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2013, qui est égale à 4,2992%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1992%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,9%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 7 ans dont 2 ans de grâce.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 5 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 4,3211 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 novembre 2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 novembre 2013** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la troisième année, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **15 novembre 2020**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **15 novembre** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **15 novembre 2014** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15 novembre 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **09 septembre 2013** et clôturées sans préavis et au plus tard le **15 novembre 2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000) dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 novembre 2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 novembre 2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 09 septembre 2013 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue Brahim Jaffel El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 13 février 2013, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 19 juillet 2013, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2013-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire « ATL 2013-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **13-0834** en date du **23 août 2013**, du document de référence « ATL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° **13-006** en date du **23 août 2013**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2013 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2013 et des états financiers intermédiaires de l'Arab Tunisian Lease arrêtés au 30 juin 2013, pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue Brahim Jeffel El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2013 et les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 octobre 2013 et le 31 août 2013.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF »

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

La Société Industrielle Tunisienne de l'Enveloppe et du Cartonnage « AL-KHOUTAF » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15 juin 2013** a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **765 765** dinars pour le porter de **7 657 650** dinars à **8 423 415** dinars et ce par incorporation de :

- ❖ **667 913,100** dinars à prélever sur le poste « Compte Spécial d'Investissement » après affectation des résultats de 2012 ;
- ❖ **97 851,900** dinars à prélever sur les réserves légales.

Cette augmentation est réalisée par l'émission de 153 153 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune, à attribuer aux détenteurs des 1 531 530 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes.

Les anciens actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **30 septembre 2013**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les 153 153 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1 janvier 2013**.

Cotation en bourse :

- Les actions anciennes de la société « AL-KHOUTAF » seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **30 septembre 2013**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse, sur le marché hors cote selon les règles de fonctionnement de la bourse à partir du **30 septembre 2013** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 septembre 2013**.

AVIS DES SOCIETES**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS****EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2013-1 »**

La Société TUNISIE LEASING porte à la connaissance du public que les souscriptions à l’Emprunt Obligataire «**TUNISIE LEASING 2013-1**» de 20 000 000 DT susceptible d’être porté à un maximum de 30 000 000 DT, ouvertes au public le **27 août 2013**, ont été clôturées le **16 Septembre 2013** pour un montant de 30 000 000 DT.

2013 - AS - 794

PAIEMENT DES DIVIDENDES**Société Industrielle Tunisienne de l’Enveloppe et du Cartonnage
« AL-KHOUTAF »****Société anonyme au capital de 7.657.650 Dinars**

Siège Social : Route De Gabés km 1.5 -3003 SFAX (Tunisie)-

Registre de commerce n°184391996

La Société Industrielle Tunisienne de l’Enveloppe et du Cartonnage « **AL-KHOUTAF** » porte à la connaissance de ses actionnaires et de l’ensemble du public que l’Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 Juin 2013 a fixé le montant net du dividende par action à 500 millimes et que ces dividendes seront mis en paiement à partir du 30 septembre 2013 auprès de la société « **AL-KHOUTAF** ».

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT**Tahar AFFES**

2013 - AS - 791

A V I S

COURBE DES TAUX DU 20 SEPTEMBRE 2013

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,816%		
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,816%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,819%	1 000,641
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,820%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013		4,824%	
TN0008002826	BTC 52 SEMAINES 28/01/2014		4,832%	
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,839%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,842%	1 014,020
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,847%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,853%	1 025,730
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,856%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,860%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014	4,863%		
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,954%	1 026,426
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,122%	997,607
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,225%	1 000,103
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,372%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"	5,414%		994,888
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,560%	1 039,411
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,877%	983,691
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,917%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,980%	977,594
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,214%		962,724
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,304%	1 038,001
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,314%		952,082

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	143,490	146,685	146,697		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,612	12,912	12,913		
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,296	1,329	1,330		
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	35,081	36,010	36,018		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	47,709	48,890	48,898		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	165,014	156,262	156,295		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	578,242	545,518	544,994		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,896	120,498	119,926		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	123,727	123,027	122,854		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,624	116,484	116,345		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,323	111,827	111,654		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	87,981	87,299	87,069		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	140,483	125,895	125,081		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	102,674	94,672	94,808		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	105,730	106,892	106,830		
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 313,441	1 344,635	1 342,307		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 306,497	2 260,984	2 245,487		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,249	103,128	102,199		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,406	102,345	101,934		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	120,766	122,946	122,531		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 190,742	1 198,134	1 199,786		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	127,271	126,978	124,844		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,247	15,380	15,310		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 923,437	5 887,362	5 884,105		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,000	5 046,876	5 042,744		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,223	2,169	2,153		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,901	1,884	1,876		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,201	1,089	1,081		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2012	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	107,250	106,958	106,969
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,162	103,221	103,232
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,267	104,517	104,528
32	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,466	101,490	101,502
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,164	102,332	102,343
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,613	105,765	105,848
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	31/05/13	3,814	103,696	102,880	102,891
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,579	102,427	102,438
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,035	103,010	103,021
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,393	104,417	104,427
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	101,616	100,801	100,810
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	103,937	102,992	103,003
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,745	102,956	102,965
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,429	105,718	105,728
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,458	104,477	104,487
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	102,929	102,258	102,265
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,350	101,511	101,521
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,217	103,541	103,551
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,401	101,395	101,406
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,370	102,501	102,511
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,285	103,398	103,406
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,367	101,368	101,379
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,800	102,628	102,638
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,521	103,726	103,735
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	101,942	101,201	101,211

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,458	10,404	10,405
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	103,310	101,919	101,929
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,455	102,468	102,478
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,079	100,082	100,148
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	70,832	66,767	66,700
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	150,572	147,017	146,926
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1493,097	1 462,264	1 461,052
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	111,725	108,063	108,047
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	02/05/13	1,693	110,651	106,257	106,121
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	31/05/13	0,349	87,724	84,762	84,345
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,757	16,642	16,635
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	269,423	263,735	264,006
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	39,445	35,481	35,381
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 463,959	2 295,427	2 294,157
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	16/05/13	1,476	78,374	75,539	75,554
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	14/05/13	1,136	58,043	56,412	56,427
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	99,438	99,787	99,736
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	111,271	110,143	109,970
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	99,761	99,222	98,920
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,554	11,268	11,262
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	12,456	11,881	11,892
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	15,426	14,736	14,734
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	15,221	14,222	14,222
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	27/05/13	0,268	12,161	11,642	11,625
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,086	10,731	10,602	10,594
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,140	10,515	10,448	10,442
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	27/05/13	0,199	10,686	10,602	10,603
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,670	126,122	125,906
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	125,225	125,651	125,345
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,509	10,037	10,022
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	111,016	101,524	101,460
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,855	19,885	19,881
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	86,962	77,140	76,680
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	88,458	78,483	78,106
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,633	96,859	96,774
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,431	91,557	90,943
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	97,381	97,226	97,069
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	96,659	99,423	99,404
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	98,265	95,413	95,020
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	110,268	101,364	101,253
94	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	136,191	128,102	127,699
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,883	10,563	10,521
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	117,185	115,061	115,089
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	116,684	116,549	116,687
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	103,916	102,104	101,477
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	100,734	97,731	96,765
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	180,586	182,179	181,890
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	161,095	161,685	161,654
102	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	142,686	141,679	141,746
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 973,706	9 904,142	9 873,943
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP *	MAC SA	20/07/09	-	-	20,319	19,734	19,632
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	139,386	131,733	130,426
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 551,185	1 497,251	1 486,726
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	112,651	105,819	104,802
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	91,583	87,097	87,188
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	115,510	114,021	114,249
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9 259,595	8 922,772	8 884,681
111	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	-	9,429	9,410
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
112	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	-	9,249	9,250

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001
Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société PANOBOIS SA

Siège social : Route de Tunis 4011 Hammam Sousse

La société PANOBOIS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 22 juin 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr **Seifeddine CHEBIL MAHJOUB**.

BILAN

(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	Notes	Au 31 décembre	
		2012	2011
<u>Actifsnoncourants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	3	54 510,395	54 510,395
Moins amortissements	4	54 510,395	54 116,020
		-	394,375
Immobilisations corporelles	5	31 754 858,717	31 677 721,940
Moins amortissements	6	20 779 468,028	20 372 924,984
		10 975 390,689	11 304 796,956
Immobilisations financières	7	23 936 187,111	23 936 139,111
Moins provisions		-	-
		23 936 187,111	23 936 139,111
Total des actifs immobilisés		34 911 577,800	35 241 330,442
Autres actifs non courants	8	15 098,852	25 254,754
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		34 926 676,652	35 266 585,196
<u>Actifscourants</u>			
Stocks		4 787 319,834	5 868 635,289
Moins provisions		3 126,825	8 543,631
	9	4 784 193,009	5 860 091,658
Clients et comptes rattachés		2 408 610,330	2 560 083,807
Moins provisions		675 332,053	690 845,391
	10	1 733 278,277	1 869 238,416
Autres actifs courants	11	2 620 070,304	2 470 521,773
Placements et autres actifs financiers	12	8 220,000	9 450,000
Liquidités et équivalents de liquidités	13	804 360,522	875 413,734
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		9 950 122,112	11 084 715,581
TOTAL DES ACTIFS		44 876 798,764	46 351 300,777

BILAN

(Exprimé en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Au 31 décembre	
		2012	2011
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		8 750 000,000	8 750 000,000
Réserves		549 413,774	549 413,774
Prime de fusion		17 673 188,381	17 673 188,381
Autres capitaux propres		6 566 759,225	6 669 642,993
Résultats reportés		21 931,511	66 322,822
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		33 561 292,891	33 708 567,970
Résultat de l'exercice		-256 049,789	-44 391,311
TOTAL C. PROPRES AVANT AFFECTATION	14	33 305 243,102	33 664 176,659
<u>Passifs</u>			
Passifs non courants			
Emprunts		2 136 578,000	3 175 600,000
Autres passifs financiers		1 306 592,020	1 376 592,020
Total des passifs non courants	15	3 443 170,020	4 552 192,020
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	16	2 043 683,386	1 770 757,746
Autres passifs courants	17	1 794 602,828	1 687 467,511
Concours bancaires et autres passifs financiers	18	4 290 099,428	4 676 706,841
Total des passifs courants		8 128 385,642	8 134 932,098
TOTAL DES PASSIFS		11 571 555,662	12 687 124,118
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		44 876 798,764	46 351 300,777

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars)

ETAT DE RESULTAT	Notes	Exercice clos au	
		31/12/2012	31/12/2011
<u>Produits d'exploitation</u>			
Revenus	19	12 440 272,528	12 769 098,792
Autres produits d'exploitation	20	142 270,064	134 834,456
Total des produits d'exploitation		12 582 542,592	12 903 933,248
<u>Charges d'exploitation</u>			
Variation des stocks produits finis	21	-490 475,545	452 233,352
Achats d'approvisionnements consommés	22	9 372 054,168	8 452 468,728
Charges de personnel	23	2 286 603,622	2 225 598,787
Dotations aux amortissements et provisions	24	552 765,789	591 268,186
Autres charges d'exploitation	25	376 601,321	437 192,492
Total des charges d'exploitation		12 097 549,355	12 158 761,545
<u>Résultat d'exploitation</u>		484 993,237	745 171,703
Charges financières nettes	26	777 437,112	808 404,291
Produits de placements	27	47 705,100	45 295,800
Autres gains ordinaires	28	5 829,248	3 820,239
Autres pertes ordinaires	29	2 505,062	2 078,362
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		-241 414,589	-16 194,911
Impôt sur les sociétés		14 635,200	28 196,400
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		-256 049,789	-44 391,311
Eléments extra ordinaire (gains/pertes)		-	-
<u>Résultat net de l'exercice</u>		-256 049,789	-44 391,311
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-256 049,789	-44 391,311

ETATS DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

Flux de trésorerie	Notes	Exercice clos au	
		31/12/2012	31/12/2011
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		15 238 737,251	15 161 779,589
Sommes versées fournisseurs et personnel		-12 136 626,945	-11 913 267,558
Intérêts reçus		1 240,892	2 025,154
Impôts et taxes payés		-1 132 129,069	-1 212 274,897
Intérêts payés		-770 040,495	-763 819,770
Impôts sur les bénéfices payés		-258,088	-2 482,412
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	30	1 200 923,546	1 271 960,106
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-94 459,984	-102 762,706
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 700,000	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-48,000	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'invest.	31	-89 807,984	-102 762,706
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financements</u>			
Placement SICAV		-	-
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions		-	-
Encaissements provenant des emprunts		1 000 000,000	800 000,000
Remboursements d'emprunts		-2 134 022,000	-1 867 022,000
Flux de trésorerie affectés aux activités de fin.	32	-1 134 022,000	-1 067 022,000
Incidences des variations taux de change		-	-
Variation de trésorerie	33	-22 906,438	102 175,400
Trésorerie au début de l'exercice		-1 081 436,507	-1 183 611,907
Trésorerie à la clôture de l'exercice		-1 104 342,945	-1 081 436,507

Notes explicatives sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012

Note 1 – Réglementation comptable

1.- 1. ConventionsComptables

La comptabilité de la Société Panobois a été établie compte tenu des conventions prévues par le décret N°96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel et respecte ainsi les caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière à savoir :

- l'intelligibilité
- la pertinence
- la fiabilité
- et la comparabilité

1.- 2. NormesComptables

Les règles de présentation des états financiers, d'évaluation et de fonctionnement des comptes, sont, sauf dérogation indiquée, conformes aux normes comptables introduites par l'arrêté du Ministre des Finances du 31 Décembre 1996.

Les états financiers de la Société Panobois comprennent le bilan, l'état de résultat (modèle autorisé), l'état des flux de trésorerie (modèle de référence) et les notes aux états financiers. Ces états sont établis en Dinar Tunisien, les éléments en monnaie étrangère font l'objet d'une évaluation au cours de devise du dernier jour ouvrable de l'exercice.

L'exercice comptable de la société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Ainsi, il enregistre ses propres produits et supporte ses propres charges.

Note 2 – Principe comptables appliqués

2.- 1. Immobilisations

A la date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont comptabilisées conformément aux prescriptions suivantes :

- les immobilisations à titre onéreux, à leur coût d'acquisition,
- les immobilisations produites par la société à leur coût de production
- les biens non achevés, sont évalués à leur coût de production et comptabilisés en immobilisations en cours,

Les dotations aux amortissements sont calculées linéairement en fonction de la durée de vie estimée de chaque bien.

Les principaux taux utilisés pour le calcul des amortissements de l'exercice sont les suivants :

Désignation	Taux
Constructions	5%
Matériel et Outillage	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier matériel de bureau	20%
Matériel informatique	33%
Agencements aménagements et installations	10%

2.- 2. Valeurs d'exploitation

Les stocks de la société sont évalués au coût d'acquisition qui comporte les frais engagés par la société pour mettre ces stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

L'ensemble des stocks a fait l'objet d'un inventaire physique, la comptabilisation est faite par référence à la méthode autorisée de l'inventaire intermittent.

2.- 3. Provisions pour dépréciation des créances

Les créances douteuses sont reclassées du compte clients ordinaires au compte clients douteux. Des provisions sont constituées pour couvrir les dépréciations potentielles des créances.

2.- 4. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société Panobois se composent du capital social souscrit et libéré en intégralité, des réserves et primes liées au capital ainsi que des résultats reportés et des subventions d'investissement.

2.-5. Emprunts

Les emprunts à moyen et long terme figurent parmi les passifs non courants. Les échéances à moins d'un an sont reclassées parmi les autres passifs financiers. La société constate les charges d'emprunt courus et non encore échus.

2.-6. Fournisseur et comptes rattachés

Ce poste se compose des créances des fournisseurs locaux d'exploitation, des effets à payer tirés par les fournisseurs d'exploitation et des factures non parvenues relatives aux biens et services rendus à la société Panobois

2.-7. Règles de prise en compte et de mesure des revenus

Les revenus provenant de l'activité principale de la société se composent des ventes en hors taxes.

Ces ventes sont comptabilisées au jour le jour sur la base de la facturation.

Le revenu connexe à l'activité principale est constitué essentiellement des intérêts sur crédits clients.

2.-8. Règles de prise en compte des charges

Les achats de biens et services sont comptabilisés en hors taxes sur la base des factures fournisseurs.

Les intérêts de retard sur les emprunts en principal sont pris en charge à leurs échéances.

Les intérêts courus et non échus sont comptabilisés au 31 décembre de chaque exercice.

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 54.510,395 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2012
Logiciels	54 510,395	-	-	54 510,395
Total	54 510,395	-	-	54 510,395

Note 4 : Amortissements des immobilisations incorporelles

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 54.510,395 dinars contre 54.116,020 dinars au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 394,375 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	Amortis au 31/12/2011	Dotations de l'exercice	Régularis de l'exercice	Amortis au 31/12/2012
Logiciels	54 116,020	394,375	-	54 510,395
Total	54 116,020	394,375	-	54 510,395

Note 5 : Immobilisations corporelles

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 31.754.858,717 dinars contre 31.677.721,940 dinars au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 77.136,777 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeur brute au 31/12/2012
Terrains aménagés	7 809 384,040	-	-	7 809 384,040
Bâtiments usines	5 722 067,227	-	-	5 722 067,227
Bâtiments administration	311 474,299	-	-	311 474,299
A A et Installations industriels	628 341,796	32 322,780	-	660 664,576
A A et Installations administration	2 597,110	-	-	2 597,110
Matériel industriels	15 287 245,869	40 990,972	-	15 328 236,841
A A et Installations matériels industriels	317 751,896	-	-	317 751,896
Matériel de transport	1 292 434,578	5 888,325	6 000,000	1 292 322,903
Matériel informatique	213 324,049	3 089,300	-	216 413,349
Equipements de bureau	90 338,933	845,400	-	91 184,333
Equipements de bureau hors exploitation	2 762,143	-	-	2 762,143
Total	31 677 721,940	83 136,777	6 000,000	31 754 858,717

Note 6 : Amortissements des immobilisations corporelles

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 20.779.468,028 dinars contre 20.372.924,984 dinars au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 406.543,044 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	Amortis au 31/12/2011	Dotations de l'exercice	Régularis de l'exercice	Amortis au 31/12/2012
Bâtiments usines	2 731 254,090	265 149,633	-	2 996 403,723
Bâtiments administration	179 303,051	13 619,028	-	192 922,079
A A et Installations industriels	494 519,758	46 017,931	-	540 537,689
A A et Installations administration	2 337,399	259,711	-	2 597,110
Matériel industriels	15 193 747,002	25 326,025	-	15 219 073,027
A A et Installations matériels industriels	308 013,814	4 562,160	-	312 575,974
Matériel de transport	1 170 140,962	50 586,720	6 000,000	1 214 727,682
Matériel informatique	207 347,050	4 434,117	-	211 781,167
Equipements de bureau	83 499,715	2 587,719	-	86 087,434
Equipements de bureau hors exploitation	2 762,143	-	-	2 762,143
Total	20 372 924,984	412 543,044	6 000,000	20 779 468,028

Note 7 : Immobilisations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 23.936.187,111 dinars contre 23.936.139,111 dinars au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 48,000 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Titre de participation groupe Hôtelier	20 630 792,709	20 630 792,709	-
Titre de participation groupe Industriel	3 299 781,222	3 299 781,222	-
Dépôt et Cautionnement	5 613,180	5 565,180	48,000
Total	23 936 187,111	23 936 139,111	48,000

Note 8 : Autres actifs non courants

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 15.098,852 dinars contre 25.254,754 dinars au 31 décembre 2011 soit une diminution de 10.155,902 dinars; détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Frais d'émission d'emprunts	25 254,754	45 023,642	-19 768,888
Résorption frais d'émission d'emprunts	10 155,902	19 768,888	-9 612,986
Total	15 098,852	25 254,754	-10 155,902

Note 9 : Stocks

La valeur des stocks s'élève au 31 décembre 2012 à 4.784.193,009 dinars contre 5.860.091,658 dinars au 31 décembre 2011 soit une diminution de 1.075.898,649 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Matières premières	496 346,980	2 036 205,076	-1 539 858,096
Matières consommables	113 555,486	78 394,071	35 161,415
Pièces de rechange	1 251 583,803	1 318 678,122	-67 094,319
Produits semi-finis	362 486,399	234 896,851	127 589,548
Produits finis	2 563 347,166	2 200 461,169	362 885,997
Total	4 787 319,834	5 868 635,289	-1 081 315,455
Provisions sur stocks	-3 126,825	-8 543,631	5 416,806
Net	4 784 193,009	5 860 091,658	-1 075 898,649

Note 10 : Clients et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 1.733.278,277 dinars contre 1.869.238,416 dinars au 31 décembre 2011 soit une diminution de 135.960,139 dinars, le détail de ce solde se présente comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Clients ventes ordinaires	906 070,502	1 137 659,473	-231 588,971
Clients effets à recevoir	316 352,733	647 002,119	-330 649,386
Clients effets impayés	471 613,979	203 882,943	267 731,036
Clients chèques impayés	43 584,652	168 519,505	-124 934,853
Clients douteux	1 411,275	43 682,402	-42 271,127
Clients douteux litigieux	669 577,189	359 337,365	310 239,824
	2 408 610,330	2 560 083,807	-151 473,477
Provisions	-675 332,053	-690 845,391	15 513,338
Total	1 733 278,277	1 869 238,416	-135 960,139

Note 11 : Autres actifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 2.620.070,304 dinars contre 2.470.521,773 dinars au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 149.548,531 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Fournisseurs avances sur commandes	1 765 590,944	1 745 231,674	20 359,270
Personnel avances et prêts	20 950,146	23 437,465	-2 487,319
Etat impôts et taxes	894 759,063	694 465,570	200 293,493
Comptes courants sociétés du groupe	556 523,348	272 272,463	284 250,885
Charges constatées d'avances	47 650,175	49 326,741	-1 676,566
Divers produits à recevoir	54 427,524	228 019,020	-173 591,496
Total	3 339 901,200	3 012 752,933	327 148,267
Provisions pour dépréciation fournisseurs avances	-719 830,896	-542 231,160	-177 599,736
Net	2 620 070,304	2 470 521,773	149 548,531

Note 12 : Placements et autres actifs financiers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 8.220,000 dinars contre 9.450,000 dinars au 31 décembre 2011 soit une diminution de 1.230,000 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Prêts sociétés du groupe	8 220,000	9 450,000	-1 230,000
Total	8 220,000	9 450,000	-1 230,000

Note 13 : Liquidités et équivalents de liquidités

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 804.360,522 dinars contre 875.413,734 dinars au 31 décembre 2011 soit une diminution de 71.053,212 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Chèques à encaisser	463 552,191	465 337,539	-1 785,348
Effets remis à l'encaissement	4 680,087	-	4 680,087
Effets remis à l'escompte	322 692,587	394 938,742	-72 246,155
Banques	1 821,021	2 381,506	-560,485
Caisse	289,405	1 237,716	-948,311
Régie d'avances et accreditifs	11 325,231	11 518,231	-193,000
Total	804 360,522	875 413,734	-71 053,212

Note 14 : Capitaux propres avant affectation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2012 à 33.305.243,102 dinars contre 33.664.176,659 dinars au 31 décembre 2011 soit une diminution de 359.933,557 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Famille M'HIRI	3 980 830,000	3 980 830,000	-
Meublatex SA	2 684 250,000	2 684 250,000	-
Meublatex Industries SA	2 084 920,000	2 084 920,000	-
Capital social	8 750 000,000	8 750 000,000	-
Réserves légales	549 413,774	549 413,774	-
Prime de fusion	17 673 188,381	17 673 188,381	-
Réserves réinvestissements exonères	4 330 048,673	4 330 048,673	-
Réserves spéciales et réévaluations	2 151 093,285	2 203 558,653	-52 465,368
Subventions d'investissements	85 617,267	136 035,667	-50 418,400
Résultats reportés	21 931,511	66 322,822	-44 391,311
Capitaux propres avant résultat	24 811 292,891	24 958 567,970	-147 275,079
Résultat de l'exercice	-256 049,789	-44 391,311	-211 658,478
Capitaux propres avant affectation	33 305 243,102	33 664 176,659	-358 933,557

Note 15 : Emprunts non courants

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 3.443.170,020 dinars contre 4.552.192,020 dinars au 31 décembre 2011 soit une diminution de 1.109.022,000 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Emprunts Obligataires	2 000 000,000	3 000 000,000	-1 000 000,000
Emprunts Bancaires	136 578,000	175 600,000	-39 022,000
Comptes courants administrateurs	1 306 592,020	1 376 592,020	-70 000,000
Total	3 443 170,020	4 552 192,020	-1 109 022,000

Note 16 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 2.043.683,386 dinars contre 1.770.757,746 au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 272.925,640 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Fournisseurs d'exploitations	1 417 244,718	1 066 267,644	350 977,074
Fournisseurs d'exploitations effets à payer	618 566,762	676 932,309	-58 365,547
Fournisseurs d'immobilisations	7 528,763	7 009,600	519,163
Fournisseurs factures non parvenues	343,143	20 548,193	-20 205,050
Total	2 043 683,386	1 770 757,746	272 925,640

Note 17 : Autres passifs courants

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 1.794.602,828 dinars contre 1.687.467,511 dinars au 31 décembre 2011 soit une augmentation de 107.135,317 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Clients avances sur commandes	71,250	1 531,333	-1 460,083
Personnel rémunérations dues	36 852,914	76 853,971	-40 001,057
Retenues prêts amicales	1 384,633	1 412,613	-27,980
Opposition du personnel	1 454,962	1 794,796	-339,834
Autres charges à payer personnel	-	109 621,195	-109 621,195
Retenues TELECOM	4 050,000	690,000	3 360,000
Etat impôts et taxes	217 905,328	176 526,775	41 378,553
Obligations cautionnées	123 737,711	-	123 737,711
Comptes courants sociétés du groupe	39 989,254	9 701,480	30 287,774
Comptes courants administrateurs	45 708,338	45 708,338	-
Associés dividendes à payer	1 050 000,000	1 050 000,000	-
Créditeurs divers	171 673,319	188 239,651	-16 566,332
Congés à payer	101 775,119	25 387,359	76 387,760
Total	1 794 602,828	1 687 467,511	107 135,317

Note 18 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à 4.290.099,428 dinars contre 4.676.706,841 dinars au 31 décembre 2011 soit une diminution de -386.607,413 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Crédits de financements	1 738 725,917	2 078 569,906	-339 843,989
Échéances sur emprunts non courants	164 022,000	139 022,000	25 000,000
Emprunts obligataire a moins d'un an	1 000 000,000	1 000 000,000	-
Emprunts échus et non payés	100 000,000	150 000,000	-50 000,000
Intérêts courus	169 572,909	212 540,975	-42 968,066
Banques, établissements financiers	1 117 778,602	1 096 573,960	21 204,642
Total	4 290 099,428	4 676 706,841	-386 607,413

Note 19 : Revenus

Les revenus réalisés au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 12.440.272,528 dinars contre 12.769.098,792 dinars en 2011 soit une diminution de 328.826,264 dinars.

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Ventes locales groupe Ventes	7 679 729,614	7 797 472,418	-117 742,804
locales hors groupe Ventes en	4 698 757,433	4 835 787,973	-137 030,540
suspension de TVA	12 373,900	13 596,659	-1 222,759
Ventes a l'exportation	49 411,581	122 241,742	-72 830,161
Total	12 440 272,528	12 769 098,792	-328 826,264

Note 20 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation réalisés au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 142.270,064 dinars contre 134.834,456 dinars en 2011 soit une augmentation de 7.435,608 dinars.

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Loyer ateliers section Panoverre	29 000,000	29 000,000	-
Produits divers matières premières	17 861,968	15 580,227	2 281,741
Produits divers pièces de rechange	297,362	-	297,362
Produits divers C N F C P P	19 224,090	-	19 224,090
Quote part des subventions d'investissements	50 418,400	50 418,400	-
Reprise des provisions sur clients	16 924,613	14 000,000	2 924,613
Reprise des provisions sur stocks	8 543,631	25 835,829	-17 292,198
Total	142 270,064	134 834,456	7 435,608

Note 21 : Variation des stocks produits finis

Les variations des stocks produits finis au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à (490.475,545) dinars contre 452.233,352 dinars en 2010 soit une diminution de 942.708,897 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Variation des stocks produits semi-finis	-127 589,548	-73 438,845	-54 150,703
Variation des stocks produits finis	-362 885,997	525 672,197	-888 558,194
Total	-490 475,545	452 233,352	-942 708,897

Note 22 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés au cours de l'exercice 2012 s'élèvent à 9.372.054,168 dinars contre 8.452.468,728 dinars en 2011 soit une augmentation de 919.585,440 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Achats des approvisionnements	6 855 493,204	7 254 897,209	-399 404,005
Fournitures faites à l'entreprise	944 769,964	924 026,736	20 743,228
Variations des stocks	1 571 791,000	273 544,783	1 298 246,217
Total	9 372 054,168	8 452 468,728	919 585,440

Note 23 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 2.286.603,622 dinars contre 2.225.598,787 dinars en 2011 soit une augmentation de 61.004,835 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Salaires et compléments de salaires	1 908 483,513	1 780 414,359	128 069,154
Charges sociales légales	350 106,139	334 508,370	15 597,769
Autres charges de personnel	21 174,424	2 835,340	18 339,084
Rappel prime de lait	6 839,546	107 840,718	-101 001,172
Total	2 286 603,622	2 225 598,787	61 004,835

Note 24 : Dotation aux comptes d'amortissements et aux provisions

Les dotations s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 552.765,789 dinars contre 591.268,186 dinars en 2011 soit une diminution de 38.502,397 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Amortissements immobilisations incorporelles	394,375	525,834	-131,459
Amortissements immobilisations corporelles	360 077,676	354 076,950	6 000,726
Résorption charges à répartir	10 155,902	19 768,888	-9 612,986
Provisions sur stocks	3 126,825	8 543,631	-5 416,806
Provisions sur clients douteux	1 411,275	33 587,097	-32 175,822
Provisions sur fournisseurs avances	177 599,736	174 765,786	2 833,950
Total	552 765,789	591 268,186	-38 502,397

Note 25 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 376.601,321 dinars contre 437.192,492 dinars en 2011 soit une diminution de 60.591,171 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Entretiens et réparations	57 580,269	53 082,772	4 497,497
Primes d'assurance	57 872,540	57 997,870	-125,330
Médecine de travail	3 053,900	3 053,700	0,200
Personnel extérieur à l'entreprise	93 829,895	64 319,914	29 509,981
Rémunérations intermédiaires	28 926,415	36 445,172	-7 518,757
Publication Cotisations et	1 021,990	599,371	422,619
dons Voyages et	2 144,599	11 343,772	-9 199,173
déplacements Missions et	15 600,834	13 415,342	2 185,492
réceptions Frais postaux	1 522,311	3 241,065	-1 718,754
Services bancaires et assimilés	10 633,106	12 297,301	-1 664,195
Charges divers ordinaires	77 844,388	120 753,625	-42 909,237
Impôts et taxes	1 761,615	2 110,554	-348,939
Transfert de charges	85 859,173	82 950,342	2 908,831
	-61 049,714	-24 418,308	-36 631,406
Total	376 601,321	437 192,492	-60 591,171

Note 26 : Charges financières nettes

Les charges financières s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 777.437,223 dinars contre 808.404,291 dinars en 2011 soit une diminution de 30.967,179 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Intérêts sur emprunts et dettes	259 550,194	322 009,628	-62 459,434
Intérêts sur emprunts des sociétés du groupe	-	8 222,222	-8 222,222
Intérêts sur comptes courants	57 952,364	57 413,241	539,123
Intérêts sur opérations de financements	78 067,228	88 120,734	-10 053,506
Intérêts sur escomptes commercial	225 566,657	233 441,545	-7 874,888
Autres intérêts bancaires	21 310,492	15 491,393	5 819,099
Intérêts sur obligations cautionnées	6 461,146	1 164,331	5 296,815
Pertes de change	134 886,202	92 325,266	42 560,936
Intérêts sur comptes courants	-562,971	-1 234,948	671,977
Gains de change	-5 111,527	-7 491,712	2 380,185
Autres produits financiers	-682,673	-1 057,409	374,736
Total	777 437,112	808 404,291	-30 967,179

Note 27 : Produits de placements

Les produits de placements s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 47.705,100 dinars contre 45.295,800 dinars en 2011 soit une augmentation de 2.409,300 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Produits des participations (dividendes)	47 705,100	45 295,800	2 409,300
Total	47 705,100	45 295,800	2 409,300

Note 28 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 5.829,248 dinars contre 3.820,239 dinars en 2011 soit une augmentation de 2.009,009 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Produits nets sur cession d'immobilisation	4 700,000	3 500,000	1 200,000
Autres gains ordinaires	1 129,248	320,239	809,009
Total	5 829,248	3 820,239	2 009,009

Note 29 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au titre de l'exercice 2012 à 2.505,062 dinars contre 2.078,362 dinars en 2011 soit une augmentation de 426,700 dinars détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Autres pertes ordinaires	2 505,062	2 078,362	426,700
Total	2 505,062	2 078,362	426,700

Note 30 : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Encaissements reçus des clients	15 238 737,251	15 161 779,589	76 957,662
Sommes versées fournisseurs et personnel	-12 136 626,945	-11 913 267,558	-223 359,387
Intérêts reçus	1 240,892	2 025,154	-784,262
Impôts et taxes payés	-1 132 129,069	-1 212 274,897	80 145,828
Intérêts payés	-770 040,495	-763 819,770	-6 220,725
Impôts sur les bénéfices payés	-258,088	-2 482,412	2 224,324
Total	1 200 923,546	1 271 960,106	-71 036,560

Note 31 : Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Décaissements provenant des acquisitions Im Cor	-94 459,984	-102 762,706	8 302,722
Encaissements provenant des cessions Im Cor	4 700,000	-	4 700,000
Décaissements provenant des acquisitions Im fin	-48,000	-	-48,000
Encaissements provenant des cessions Im fin	-	-	-
Total	-89 807,984	-102 762,706	12 954,722

Note 32 : Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Encaissements provenant des emprunts	1 000 000,000	800 000,000	200 000,000
Remboursements des emprunts	-2 134 022,000	-1 867 022,000	-267 000,000
Total	-1 134 022,000	-1 067 022,000	-67 000,000

Note 33 : Variations de trésorerie

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variations
Liquidités et équivalents de liquidités	13 435,657	15 137,453	-1 701,796
Concours bancaires	-1 117 778,602	-1 096 573,960	-21 204,642
Variations	-1 104 342,945	-1 081 436,507	-22 906,438

Note 34 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Les intérêts à payer sur les crédits de la société envers les banques s'élèvent à 582.840, dinars.

Désignation	Intérêts 2013	Intérêts 2014 et plus	Total
Emprunt Obligataire	195 000,000	195 000,000	390 000,000
Emprunt Banque de Tunisie	15 981,774	26 351,570	42 333,344
Emprunt Attijari Bank	274,167	-	274,167
Intérêts courus	150 232,702	-	150 232,702
Total	361 488,643	221 351,570	582 840,213

Messieurs les Actionnaires de
la Société Panobois - SA
4011 Hammam Sousse

**Objet : Rapport Général du Commissaire aux Comptes
Relatif à l'exercice 2012**

Messieurs,

Conformément à la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Panobois arrêté par le conseil d'administration du 23 mai 2012 et comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Votre Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 se présentent comme suit :

A/- Bilan :

Total des actifs nets	44.876.798,764
dinars Total des capitaux propres avant affectation du résultat	33.305.243,102
dinars Total des passifs	11.571.555,662
dinars	

B/- Etat de résultat :

Total des produits	12.636.076,940
dinars Total des charges	12.892.126,729
dinars Résultat net de l'exercice	-256.049,789
dinars	

C/- Etat des flux de trésorerie :

Flux de trésorerie liés à l'exploitation	1.200.923,546
dinars Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-89.807,984
dinars Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-1.134.022,000
dinars Variation de trésorerie	-22.906,438
dinars	

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion :

Opinionsurlesétatsfinanciers**1. Nos diligences n'ont pas couvert l'audit des soldes d'ouverture.**

Les comptes de l'exercice 2011 ont fait l'objet d'un audit par notre confrère « Monsieur Radhouane Zarrouk » qui a conclu son rapport de commissariat aux comptes, au titre du même exercice, qu'ils sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations pour la période close à cette date.

2/ Les terrains, les constructions, les matériels industriels et les matériels de transports qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 30.422.606,013 dinars, n'ont pas été évalués au coût historique mais ont fait l'objet d'une réévaluation libre en engendrant une plus-value de 8.652.504,184 dinars constatée au compte « réserve spéciale de réévaluation » amorti à concurrence de 6.899.794,404 dinars.

3/ Les immobilisations financières de la Société Panobois, qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 23.936.187,111 dinars constituent des participations dans des sociétés du groupe.

Ces participations n'ont pas fait l'objet d'une évaluation à la valeur d'usage à la date de clôture des comptes selon le traitement prévu par la NC 07. En se basant sur les valeurs intrinsèques de ces actions, les moins-values dégagées sur les participations dans les sociétés du groupe sont de l'ordre de 8.415.780 dinars.

4/ A notre avis, sur la base des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de ce qui est mentionné aux paragraphes précédents, les états financiers ci-joint de la société Panobois sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Vérificationsspécifiques

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous vous informons que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société Panobois SA n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.
- En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2012.
- La société n'a pas encore nommé les membres du comité permanent d'audit contrairement aux dispositions de l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

Sousse, le 30 mai 2013

Le commissaire aux comptes
Seifeddine Chebil MAHJOUB

Messieurs les Actionnaires
de la Société Panobois - SA
4011 Hammam Sousse

**Objet : Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
Relatif à l'exercice 2012**

Messieu
rs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes de la Société Panobois au titre de l'exercice 2012, nous avons l'honneur de vous soumettre le présent rapport relatif à la conclusion de conventions et à la réalisation d'opérations régies par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales au cours de l'exercice 2012.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune convention ou opération rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Toutefois, notre audit nous a permis de relever les opérations et conventions suivantes :

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées :

- La société Panobois loue à la société Meublatex industrie le bâtiment occupé par la section Panoverre pour un montant de 29.000 dinars par an.

- Les opérations financières en compte courant administrateur se présentent comme suit :

Comptes courants administrateurs	Solde au 31/12/2011	Mouvements débiteurs	Mouvements créditeurs	Solde au 31/12/2012
Mr Néji M'hiri	-1 376 592,020	70 000,000	-	-1 306 592,020

B- Mouvements en comptes courants sociétés du groupe

Sociétés	Soldes au 31/12/20011	Mouvements débits	Mouvements crédits	Soldes au 31/12/20012
Meublatex Industrie	225 725,126	367 408,451	300 574,134	292 559,443
Tissage MX	46 547,337	428 659,555	212 844,943	262 361,949
Meublatex	-9 701,480	132 999,408	161 685,226	-38 387,298
Total	262 570,983	929 067,414	675 104,303	516 534,094

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200(nouveau) II§ 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Les obligations et engagements de la société Panobois SA envers son Président Directeur Général et son Directeur Général Adjoint tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2012 se présentent comme suit :

	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passifs au 31/12/2012
Avantages à court terme	43 917,212	-
Autres avantages	-	-
Total	43 917,212	-

Sousse, le 30 mai 2013

Le commissaire aux comptes
Seifeddine Chebil MAHJOUR

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30 juin 2013 pour tout placement sollicité après le 31 août 2013.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME - OPF - PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « BEST LEASE »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'Admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Best Lease ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Best Lease » a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Réserver au moins un (01) siège au Conseil d'Administration au profit de(s) représentant(s) des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme. Ce(s) représentant(s) sera (ont) désigné(s) par les détenteurs d'actions « Best Lease » acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé(s) à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Mettre à jour le manuel de procédures et ce, par l'élaboration d'un manuel d'audit interne, la mise à jour des traitements comptables inhérents à l'activité de leasing et la séparation des tâches incompatibles au niveau des agences ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue des comptes en valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière, au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Par ailleurs, les actionnaires de référence de la société « Best Lease »(*), détenant actuellement 94,77% du capital de la société, se sont engagés :

- ✓ à ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectives au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier et ce, pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ✓ à ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société mettant en péril l'avenir de celle-ci et nuisant aux intérêts des actionnaires.

En outre, et en vertu des termes du prospectus, les souscripteurs au placement garanti, s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « BEST LEASE » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/06/2013 son accord de principe quant à l'admission des actions de la société « Best Lease » au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'admission définitive des 30 000 000 actions de nominal un (1) dinar chacune, composées de 20 000 000 actions anciennes et de 10 000 000 actions nouvelles à émettre, reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- La présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- La justification de la diffusion dans le public des 33,33% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour de l'introduction.

Le Conseil a également pris acte de l'engagement de la mise en place d'un contrat de liquidité et d'un contrat de régulation.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions « Best Lease » se fera au marché principal de la cote de la Bourse, au cours de 2,100 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée dans les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Décision ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 16/03/2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » tenue le 19/04/2013 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19/04/2013 a décidé d'augmenter le capital social de la société « Best Lease » d'un montant de 10MD pour le porter à 30MD et ce par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché principal de la Bourse de Tunis.

(*)Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank

L'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer le prix d'émission, les modalités et conditions de cette augmentation de capital et remplir d'une manière générale toutes les formalités nécessaires pour la réalisation de l'augmentation en vue de son introduction en bourse.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 19/04/2013, le Conseil d'Administration dans sa réunion du 09/07/2013 a décidé de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à 2,100D (soit 1D de nominal et 1,100D de prime d'émission) avec une jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2013.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « Best Lease » réunie le 19/04/2013 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'opération d'introduction des actions Best Lease à la cote de la bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 10 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant 33,33% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

- Une **Offre à Prix Ferme** de 4 000 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;
 - Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'investisseurs avertis locaux(*) agissant pour compte propre de 6 000 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse.
- Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

(*) Sont considérés investisseurs avertis lorsqu'ils agissent pour compte propre :

- Les institutions financières internationales et régionales ;
- La Caisse de Dépôts et de Consignations ;
- Les établissements de crédit ;
- Les sociétés d'investissement ;
- Les Organismes des Placement Collectif en Valeurs Mobilières ;
- Les compagnies d'assurance et de réassurance ;
- Les sociétés de gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- Toute société qui remplit au moins deux des trois conditions suivantes :
 - ✓ Effectif moyen annuel supérieur à 200 personnes ;
 - ✓ Total du bilan supérieur à 20MD ;
 - ✓ Chiffre d'affaires ou recettes nettes supérieures à 40MD.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : Best Lease

Siège social : 54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle Ville 1002 Tunis.

Forme juridique : Société Anonyme.

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 Mai 2006. Elle est également régie par les dispositions de la loi n°94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi n°94-90 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.

Date de constitution : 14/04/1999

Capital social : 20 000 000 dinars, divisé en 20 000 000 actions de valeur nominale 1 dinars entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole et ou services. La société peut également réaliser toute opération financière, industrielle ou commerciale ou projet en relation directe ou indirecte avec le leasing.

Aussi, la société peut prendre des participations ou des intérêts dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apport ou achat de titres et droits sociaux, constituer de nouvelles sociétés ou toute autre manière conformément à la réglementation en vigueur.

Généralement, la société peut effectuer toute opération financière, industrielle, commerciale, mobilière ou immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus cité.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/08/2013** au **27/09/2013** inclus.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **28/08/2013**. Etant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis et dans tous les cas au plus tard le **27/09/2013**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles, émises dans le cadre de cette Offre, porteront jouissance en dividende à partir du **01/01/2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action « Best Lease », tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 2,100D.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Best Lease » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre désirant souscrire à des actions « Best Lease » dans le cadre du Placement Garanti s'effectue auprès de la BNA Capitaux au comptant au moment de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société « Best Lease » exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en bourse BNA Capitaux est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Best Lease » exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 32000788115002926116 ouvert auprès d'Al Baraka Bank conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'offre porte sur 10 000 000 actions, soit 33,33% du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/04/2013.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'Offre à Prix Ferme et d'un Placement Garanti.

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions Best Lease à émettre en numéraire seront offertes et réparties en 3 catégories :

Catégorie A :

1,25% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel de la société « Best Lease ».

Etant précisé que les souscripteurs à cette catégorie ne doivent pas souscrire dans les autres catégories.

La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux.

Catégorie B :

60% des actions offertes, soit 2 400 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels, soit 0,5% du capital après augmentation, et 1 500 000 actions pour les institutionnels, soit 5% du capital après augmentation.

Catégorie C :

38,75% des actions offertes, soit 1 550 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et aux institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Garanti et inversement.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories B ou C doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;
- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 150 000 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social, soit 1 500 000 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et couverture en fonds des demandes de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 4 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront réparties en trois (3) catégories :

Catégories	Part d'allocation	Nombre d'actions allouées	Montant en DT
<u>Catégorie A :</u>			
Demandes réservées au personnel de la société « Best Lease »	1,25%	50 000	105 000
<u>Catégorie B :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 10 001 actions et au maximum 150 000 actions pour les non institutionnels et 1 500 000 actions pour les institutionnels	60%	2 400 000	5 040 000
<u>Catégorie C :</u>			
Demandes réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères et institutionnels tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 10 000 actions	38,75%	1 550 000	3 255 000
Total	100%	4 000 000	8 400 000

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie B : Les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Pour la catégorie C : Les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie B puis C.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de BNA Capitaux - intermédiaires en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

6-2- Placement Garanti

Dans le cadre du Placement Garanti (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse), 6 000 000 actions « Best Lease » à émettre en numéraire seront offertes à des investisseurs avertis locaux agissant pour compte propre et désirant acquérir au maximum :

- 1 500 000 actions, représentant 5% du capital après augmentation pour les institutionnels ;
- 150 000 actions, représentant 0,5% du capital après augmentation pour les non institutionnels.

Le placement garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder 75% de leurs titres en Bourse pendant une période de 12 mois à partir de la date de la première cotation en Bourse.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du placement garanti pourraient être affectés à la catégorie B, puis C de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de BNA Capitaux et comporter son cachet.

Le résultat du placement fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 07/08/2013 aux actions anciennes de la société « Best Lease », le code ISIN TN0007580012.

La société « Best Lease » s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié aux Bulletins Officiels de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et du Conseil du Marché Financier.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis aux bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

10- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 1er de la loi n° 2010-29 du 07 juin 2010, relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la Bourse, stipule que :

«Le taux de l'impôt sur les sociétés prévu par le premier et quatrième alinéa du paragraphe I de l'article 49 du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés, est réduit à 20% pour les sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis à condition que le taux d'ouverture du capital au public soit au moins égal à 30%, et ce, pendant cinq ans à compter de l'année de l'admission. Cette réduction est accordée aux sociétés qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis au cours de la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2014 ».

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'un an à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de « Best Lease », sera établi entre la BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse et les actionnaires de « Best Lease » : Al Tawfik Development House, Arab Leasing International Finance et Al Baraka Bank portant sur 1 000 000 d'actions et 1 000 000D.

12- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société « Best Lease » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

Le contrat de régulation sera confié à BNA Capitaux, intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Best Lease, 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle Ville – 1002 Tunis, de BNA Capitaux, intermédiaire en bourse, sise Avenue Tahar HADDAD Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et sur le site de BNA Capitaux: www.bnacapitaux.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de Best Lease arrêtés au 30 juin 2013 seront publiés au bulletin officiel du CMF.